

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 46
absent : 0
excusés : 3

Point 5 Rapport de présentation – Budget Primitif 2018.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRÜGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, FUHRMANN Isabelle, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, SPAETY Eric, VALENTIN Victorine, VOLTZENLOGEL Patrick, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

Mme Stéphanie BARDOTTO qui donne procuration à Mme ERHARD, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. MEISTERMANN et M. Tristan DENECHAUD qui donne procuration à M. SPAETY.

Nombre de voix pour : 40
contre : 4
abstentions : 5

Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 26 janvier 2018

BUDGET PRIMITIF 2018

Rapport de présentation

Point n° 5



Les Dominicains de Colmar



Gymnase du Grillenbreit



Parking de la Montagne Verte



Place du Saumon

Table des matières

I.	Introduction.....	5
II.	La section de fonctionnement.....	7
A.	Les recettes de fonctionnement progressent sous l'effet de nouvelles recettes et de bases de fiscalité dynamiques.....	7
1.	Chapitre 70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	8
2.	Chapitre 73 – impôts et taxes.....	9
3.	Chapitre 74 – dotations, subventions et participations	10
4.	Chapitre 75 – autres produits de gestion courante	11
5.	Chapitre 76 – produits financiers	11
6.	Chapitre 77 – produits exceptionnels	11
7.	Chapitre 013 – atténuations de charges	11
B.	Des dépenses de fonctionnement qui restent stables pour la cinquième année consécutive	11
1.	Chapitre 011 – charges à caractère général.....	13
2.	Chapitre 012 – charges de personnel.....	13
3.	Chapitre 65 – autres charges de gestion courante	13
4.	Chapitre 66 – charges financières	13
5.	Chapitre 67 – charges exceptionnelles.....	13
6.	Chapitre 014 – atténuations de produits	13
III.	La croissance de l'épargne brute utilisée pour financer les dépenses d'investissement	14
IV.	La section d'investissement	15
A.	Les recettes d'investissement : un financement équilibré et un recours à l'emprunt qui reste modéré.....	15
1.	Les subventions extérieures et autres ressources	16
B.	Les dépenses d'investissement	18

1. Progression des dépenses d'équipement en 2018	20
2. Des dépenses financières contenues	25
3. Les opérations pour le compte de tiers.....	25
Les budgets annexes	28
I. Festival du Film.....	28
A. Les recettes de fonctionnement	28
B. Les dépenses de fonctionnement	28
II. Festival de Jazz	29
A. Les recettes de fonctionnement	29
B. Les dépenses de fonctionnement	29
III. Festival du Livre et Espace Malraux	30
A. Section de fonctionnement.....	30
1. Les recettes.....	30
2. Les dépenses	30
B. Section d'investissement.....	31
1. Les recettes.....	31
2. Les dépenses	31
Conclusion	31

I. Introduction

Le rapport des orientations budgétaires présenté lors de la réunion du Conseil Municipal du 11 décembre dernier a permis de tracer les axes d'un budget primitif 2018 volontariste et ambitieux au service des Colmariennes et des Colmariens, dans le respect des engagements pris au début de la mandature.

Le projet de budget primitif 2018 est conforme aux orientations budgétaires. Dans un contexte incertain quant à la stabilité des concours financiers de l'Etat pour les années à venir et l'accroissement des charges transférées par celui-ci, le budget primitif 2018 s'articule autour des grandes lignes suivantes :

- poursuite d'une politique d'investissement soutenue, permettant à la fois de maintenir et de développer les outils au service des habitants et visiteurs de Colmar, et d'accroître encore l'attractivité économique et touristique de la Ville,
- maîtrise des dépenses de fonctionnement dans le souci d'une rationalisation de l'utilisation des deniers publics sans remettre en cause les services rendus, ni les engagements pris par l'équipe majoritaire,
- optimisation des recettes de fonctionnement et en particulier les produits des services et du domaine en récoltant les fruits de la stratégie de gestion et de la politique d'investissement conduite notamment en termes de stationnement,
- maintenir la modération fiscale avec un gel des taux pour la 6^{ème} année consécutive,
- dégager un autofinancement conséquent permettant de financer une part substantielle des dépenses d'équipement en limitant le recours à l'emprunt.

Le budget primitif 2018 est construit dans la continuité du budget primitif 2017 et des budgets précédents, conformément aux principes d'une gestion rigoureuse et volontaire en vigueur à Colmar depuis deux décennies.

La Ville de Colmar n'a pas attendu la contractualisation du Pacte de confiance avec l'Etat pour entreprendre, depuis plusieurs années, un travail de rationalisation de ses dépenses de fonctionnement comme l'atteste son excellente santé financière :

Exercice 2016

Ratios financiers par habitant	Situation de Colmar	Moyenne nationale (Réf. DGCL)	Ecart
Dépenses de fonctionnement	1 272	1 589 ⁽¹⁾	- 19,95%
Charges de personnel	638	815	- 21,72%
Intérêts de la dette	23	78	- 70,51%
Encours de la dette au 31 décembre 2016	1 065	1 430	- 25,52%
Epargne brute	273	184	+ 48,37%
Dépenses d'équipement	400 ⁽²⁾	292	+ 36,99%
Taxe d'habitation	175	303	- 42,24%
Taxe foncière bâtie	247	327	- 24,46%

(source : DGCL - strate de 50 000 à 100 000 habitants)

La comparaison des ratios financiers par habitant de la Ville de Colmar et des ratios financiers moyens des villes de la strate 50 000 à 100 000 habitants (*données au 31 décembre 2016*) démontre à quel point la gestion de notre commune est exemplaire : c'est « **la marque de fabrique colmarienne** ».

La situation financière saine de la Ville de Colmar permet d'envisager l'avenir avec sérénité et de proposer, une fois de plus, un budget primitif particulièrement dynamique et ambitieux pour l'année 2018.

- (1) La différence en coût de fonctionnement représente pour Colmar une économie de **317 €** par habitant, soit pour l'année 2016 : **22 027 696 €**
- (2) En 2016, les dépenses d'équipement étaient d'un niveau inférieur par rapport aux exercices 2015 et 2014, où elles atteignaient respectivement **615 €** et **635 €**, du fait que de nombreux projets étaient en phase de préparation technico-administrative.

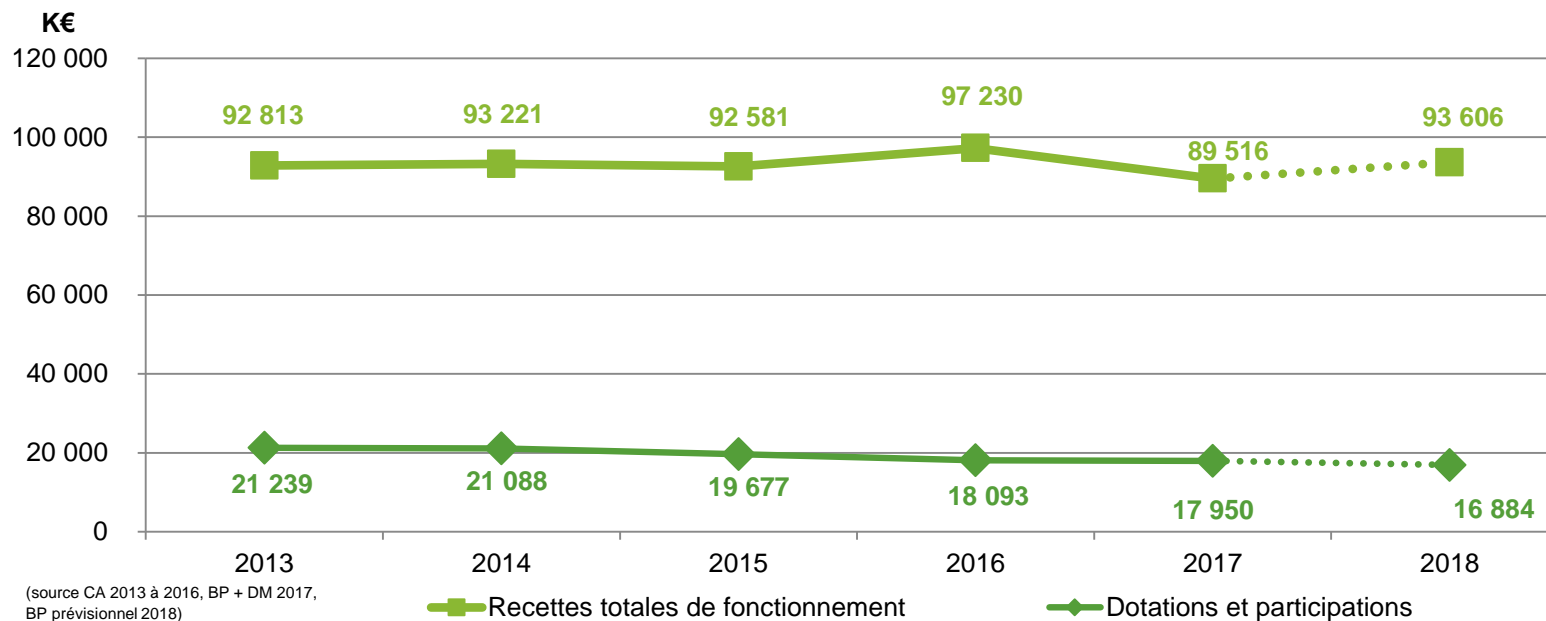
II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement progressent sous l'effet de nouvelles recettes et de bases de fiscalité dynamiques

Les recettes de fonctionnement connaissent une progression marquée de 4,57 %, passant de 89 516 200 € à 93 606 000 €, soit 4 089 800 € en plus pour 2018, et ce, malgré la baisse des dotations de l'Etat. Cette croissance s'explique principalement par l'augmentation des recettes tarifaires (+ 2 503 000 €), des produits fiscaux et taxes, y compris celle des commerces vacants (+ 1 069 000 €), et des produits financiers (+ 1 414 000 €).

Chapitres	Libellés des chapitres	BP + DM 2017	BP 2018	Evolution
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	13 372 000 €	15 875 000 €	18,72%
73	Impôts et taxes	54 067 000 €	55 136 000 €	1,98%
74	Dotations, subventions et participations	17 950 200 €	16 883 500 €	- 5,94%
75	Autres produits de gestion courante	1 870 000 €	2 033 000 €	8,72%
76	Produits financiers	1 114 000 €	2 528 000 €	126,93%
77	Produits exceptionnels	112 000 €	159 500 €	42,41%
013	Atténuation de charges	1 031 000 €	991 000 €	- 3,88%
TOTAL		89 516 200 €	93 606 000 €	4,57%

Tout en maintenant les taux d'imposition, globalement les recettes repartent à la hausse avec un niveau supérieur à la moyenne de la période 2013 à 2018 comme le montre le graphique ci-après :



1. Chapitre 70 – produits des services, du domaine et ventes diverses

La hausse soutenue de ce chapitre de **18,72 %** par rapport aux crédits de l'exercice 2017 passant de **13 372 000 €** à **15 875 000 €**, soit une augmentation de **2 503 000 €** est essentiellement imputable aux **mesures prises en matière de gestion du stationnement (+ 2 026 000 €)**.

Elles comportent deux volets étroitement liés :

- l'extension des zones de stationnement payant, la création de nouvelles places de stationnement, la mise en œuvre d'un contrôle amélioré, l'ouverture du parking Bleylé, soit une augmentation de **1 026 000 €**,
- l'exercice d'une nouvelle compétence pour laquelle la recette attendue est estimée à **1 000 000 €**.

En effet, à partir du 1^{er} janvier 2018 la réforme du stationnement payant entre en vigueur. Elle dépénalise et décentralise le stationnement payant. L'amende pénale de **17 €** pour stationnement impayé est ainsi remplacée par un forfait post-stationnement, dont le montant est fixé librement par chaque commune et dont la recette reviendra à celle-ci. Par délibération en date du 18 septembre 2017, la Ville de Colmar a fixé le montant à **25 €**. Sur cette somme, **3 €** doivent servir à couvrir les frais des différents prestataires, dont notamment la gestion des forfaits post-stationnement qui a été confiée à l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI). Pour les villes de référence citées (*article paru dans les Echos des 29 et 30 décembre 2017*) le forfait post-stationnement se situe dans une fourchette de **30 à 60 €**.

A titre de comparaison, ce montant est à rapprocher des 60 € qui seront demandés aux conducteurs urbains de Lyon ou encore des 40 € fixés par Mulhouse, assorti d'une minoration de 20 € pour un règlement dans les 3 jours ou encore des 35 € décidés à Strasbourg, avec un maintien à 17 € pour les usagers qui paieront dans un délai de 3 jours.

Par ailleurs, les refacturations au titre des mises à disposition de personnel sont en augmentation de 439 500 €, dont notamment 300 000 € pour Colmar Agglomération et 100 000 € pour la société Schongauer (Musée Unterlinden).

2. Chapitre 73 – impôts et taxes

Les impôts et taxes s'établissent à 55 136 000 € contre 54 067 000 € en 2017, en progression de 1 069 000 € sous l'effet principalement de l'attractivité de la Ville de Colmar.

Sont concernées :

- les **contributions directes** : la notification des bases prévisionnelles par l'Etat n'intervenant généralement qu'au cours du mois de mars, la prévision budgétaire table sur une augmentation physique des bases imposables de l'ordre de 2 %. Les produits des taxes foncières et d'habitation sont ainsi revus à la hausse à hauteur de 600 000 €. En ce qui concerne la taxe d'habitation, la loi de finances pour 2018 a entériné la réforme qui a pour objectif de dégrever de la taxe d'habitation 80 % des ménages sur trois ans, avec un premier tiers en 2018. Ce dégrèvement sera normalement compensé à l'euro près par l'Etat.

Comme cela a été précisé lors du DOB 2018, le service de la fiscalité directe locale estime que 19 180 nouveaux foyers sur un total de 30 013 foyers, soit 63,91 %, seraient exonérés de taxe d'habitation la première année, ce qui représenterait un dégrèvement supplémentaire de 8,5 M€, compensé par l'Etat. Au total, à l'horizon 2020, 81,76 % des foyers colmariens seraient exonérés de taxe d'habitation : 19 180 nouveaux ménages + 5 359 ménages qui en bénéficient déjà.

A noter qu'à partir de 2020, le président de la République envisage de supprimer intégralement cet impôt.

Il convient de préciser que les compensations fiscales sont imputées au chapitre 74 – dotations, subventions et participations. Toutefois, pour des raisons de lisibilité du budget primitif 2018, mais aussi dans l'attente de la notification définitive des montants, il a été jugé préférable de maintenir l'intégralité des crédits dans le présent chapitre. Le transfert des crédits budgétaires du chapitre 73 vers le chapitre 74 sera opéré lors de la décision modificative n°1 de l'exercice 2018.

Par ailleurs, les **taux fiscaux à décider par le Conseil Municipal ne seront pas réévalués et resteront par conséquent inchangés pour la 6^{ème} année consécutive**, à savoir :

- ✓ taxe d'habitation (TH) : 18,15 %
 - ✓ taxe foncière bâtie (TFB) : 19,83 %
 - ✓ taxe foncière non bâtie (TFNB) : 54,93 %
- la **taxe de séjour** : le produit est réévalué de 170 000 € par rapport à 2017 du fait d'une augmentation de la fréquentation touristique.

En outre, la **taxe sur les droits de mutation** enregistre une augmentation de **100 000 €** en raison du dynamisme constaté sur l'immobilier au cours de l'année 2017, qui s'explique notamment par la stabilisation des taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas et du dispositif Pinel.

Par ailleurs, l'instauration de la **taxe sur les friches commerciales**, dont l'objectif principal est de diminuer le nombre de locaux commerciaux vacants dans le centre-ville, permet d'inscrire une nouvelle recette. De manière très prudente, le produit est évalué à **200 000 €**. Il est rappelé que le taux majoré qui a été fixé à **15 %** pour 2018 sera progressivement porté à **25 %** pour la seconde année de vacance, puis à **40 %** pour la troisième. Cette évolution devrait fortement inciter les propriétaires à relouer les locaux vacants. Aussi, cette recette ne devrait pas se maintenir dans le temps étant donné qu'il s'agit d'une mesure incitative.

3. Chapitre 74 – dotations, subventions et participations

Les dotations, subventions et participations sont en recul de **1 066 700 €** par rapport à 2017 et atteignent **16 883 500 €**.

Cette baisse découle des **dotations et participations versées par l'Etat**, en retrait de **424 500 €** par rapport à 2017. Il s'agit notamment pour l'essentiel de la suppression des crédits inscrits en 2017 au titre du fonds de soutien pour les rythmes scolaires, du fait du retour à la semaine de 4 jours plébiscitée par les parents, et du moindre financement des postes emplois d'avenir (**- 117 000 €**) en raison de la fin du dispositif et de l'arrivée à échéance de certains contrats.

La **D.G.F.** devrait rester globalement stable pour atteindre **12 620 000 €**. Il a été tenu compte de l'augmentation de la population colmarienne au 1^{er} janvier 2018 qui passe de **70 251** en 2017 à **71 781** habitants en 2018. Il est rappelé que la hausse de la population est prise en compte dans le calcul de la dotation forfaitaire et engendre une actualisation positive de la dotation forfaitaire. La population supplémentaire (**1 530 habitants**) entraîne ainsi une majoration de **180 000 €**. Elle permettra de compenser l'écrêtement qui sera opéré par l'Etat au titre de la richesse de la Ville de Colmar mesurée au travers du potentiel fiscal et qui a pour vocation de financer les hausses constatées sur d'autres composantes de la DGF. Il s'agit donc d'un dispositif de redéploiement des crédits au sein de la DGF du bloc communal.

Les **participations** versées par les intercommunalités, qui jusqu'à présent assuraient en partie le financement du Grand Pays, sont supprimées à hauteur de **132 500 €**. Les actions de coopération entre les intercommunalités seront à l'avenir construites autour de projets distincts assortis d'un financement spécifique. De même, les subventions versées par la Région Grand Est, l'Ademe et l'Europe ne le seront plus en 2018 compte tenu, d'une part, du changement de la politique de soutien aux territoires et, d'autre part, d'une modification totale des financements des plans climat volontaires.

Par ailleurs, les **compensations** qui servent de variables d'ajustement pour financer la progression de la péréquation sont revues de manière prudentielle à la baisse pour un montant de **277 000 €**. Le détail des allocations compensatrices étant généralement notifié par l'Etat, chaque année, au cours du mois de mars, le montant des compensations sera réajusté à la hausse ou à la baisse lors de la décision modificative n°1 de 2018.

4. Chapitre 75 – autres produits de gestion courante

Ils se montent à **2 033 000 €** contre **1 870 000 €** en 2017, soit une augmentation de **163 000 €**. Elle résulte notamment de la hausse de **262 000 €** de la **redevance** due par la Société Colmarienne de Chauffage Urbain (S.C.C.U.), suite à la négociation qui a été menée lors du renouvellement de la délégation de service public pour une période de 22 ans à compter du 1^{er} octobre 2017.

Par ailleurs, les **revenus des immeubles** sont en reflux de **102 050 €**. Cette évolution est consécutive au transfert de la compétence zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire à Colmar Agglomération (*cf délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2017*). En effet, les loyers pour les bâtiments à vocation économique sont à compter du 1^{er} janvier 2018 perçus par Colmar Agglomération.

5. Chapitre 76 – produits financiers

Ils s'élèvent à **2 528 000 €** contre **1 114 000 €** en 2017, en forte croissance de **1 414 000 €**. Dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public (DSP) pour le chauffage urbain, l'établissement du bilan de clôture de la précédente DSP a permis de constater qu'une provision pour grosses réparations avait été constituée. Cette provision, devenue sans objet, pourra être reprise par la Société Colmarienne de Chauffage urbain (S.C.C.U.) et ainsi venir abonder son résultat comptable. Mécaniquement le bénéfice s'en trouvera accru. Il pourra être réparti entre les différents actionnaires sous forme de **dividendes**. A ce titre, le montant supplémentaire qui sera reversé à la Ville de Colmar est estimé **1 450 000 €**.

La part **intérêts de la dette récupérable** auprès de Colmar Agglomération, dont le montant diminue chaque année en exécution du tableau d'amortissement, est en retrait de **56 000 €**.

6. Chapitre 77 – produits exceptionnels

La progression de **47 500 €** s'explique principalement par une réévaluation des **indemnités de sinistre** pour tenir compte de l'encaissement effectif moyen constaté au cours des dernières années.

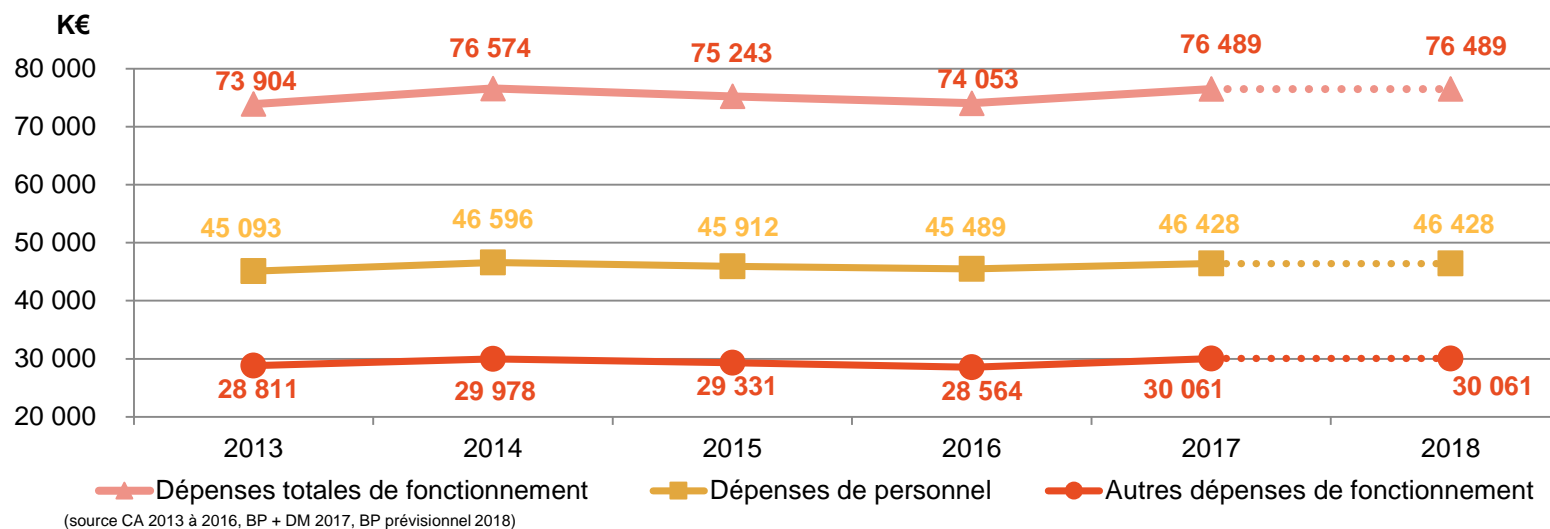
7. Chapitre 013 – atténuations de charges

Ce chapitre passe de **1 031 000 €** en 2017 à **991 000 €**. L'évolution de ce chapitre provient d'une baisse de la participation des agents de la Ville de Colmar au titre des tickets restaurant, en raison d'une diminution du nombre de bénéficiaires.

B. Des dépenses de fonctionnement qui restent stables pour la cinquième année consécutive

Les dépenses de fonctionnement s'inscrivent dans la lignée des années précédentes et restent stables par rapport à l'exercice 2017. Leur maîtrise permet d'aborder sereinement le contrat de confiance qui sera signé au cours de l'exercice 2018 avec l'Etat. Il a pour objectif d'inscrire une trajectoire pour la durée du quinquennat. **Il faut souligner que le niveau des dépenses de fonctionnement est resté constant, ce qui signifie qu'aucune augmentation n'est intervenue depuis 5 ans, soit depuis 2014.**

Le graphique ci-après atteste de la parfaite maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement au cours des dernières années :



Les évolutions par chapitres budgétaires sont les suivantes :

Chapitres	Libellés des chapitres	BP + DM 2017	BP 2018	Evolution
011	Charges à caractère général	16 600 000 €	16 873 000 €	1,64%
012	Charges de personnel et frais assimilés	46 428 000 €	46 428 000 €	0,00%
65	Autres charges de gestion courante	10 606 700 €	10 327 000 €	-2,64%
66	Charges financières	1 748 300 €	1 802 500 €	3,10%
67	Charges exceptionnelles	522 000 €	474 000 €	-9,20%
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	107 000 €	- €	0,00%
014	Atténuation de produits	477 000 €	584 500 €	22,54%
Total		76 489 000 €	76 489 000 €	0,00%

1. Chapitre 011 – charges à caractère général

Les charges à caractère général affichent une augmentation de 273 000 € qui s'explique essentiellement par la prise en compte de nouvelles dépenses, à savoir :

- en matière de stationnement : le recours à un prestataire chargé du recouvrement des amendes de police dans le cadre de la réforme du stationnement payant sur voirie, mais aussi les charges liées à l'ouverture du nouveau parking Bleylé. Ces dépenses auront également pour corollaire des recettes supplémentaires ;
- des frais de gardiennage suite à l'ouverture de nouveaux équipements et au dispositif Vigipirate,
- l'externalisation du nettoyage de nos locaux.

2. Chapitre 012 – charges de personnel

Les charges de personnel sont maintenues à leur niveau de 2017, soit 46 428 000 €. Il a été tenu compte de l'annonce du report d'un an de l'application du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) et de l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

Pour parvenir à ce résultat, les efforts engagés pour une meilleure maîtrise des effectifs seront poursuivis par le biais de :

- l'optimisation des remplacements de personnels avec des analyses au cas par cas,
- la lutte contre l'absentéisme,
- la poursuite de la mutualisation de certains postes ou services avec Colmar Agglomération,
- la recherche permanente d'adéquation entre les missions de la Ville et les moyens humains qui doivent leur être dévolus.

3. Chapitre 65 – autres charges de gestion courante

Elles sont en retrait de 279 700 € compte tenu des ajustements faits chaque année sur les subventions versées aux associations et autres satellites de la Ville.

4. Chapitre 66 – charges financières

Les charges financières sont en augmentation de 54 200 € pour tenir compte des frais financiers qui découlent de l'emprunt de 8 M€ contracté en 2017.

5. Chapitre 67 – charges exceptionnelles

Elles sont en léger recul de 48 000 €, dont principalement un ajustement de - 20 500 € pour les titres annulés, de - 37 000 € pour les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes et de + 9 500 € pour les autres charges exceptionnelles.

6. Chapitre 014 – atténuations de produits

Les crédits sont réévalués de 107 500 € entre 2017 et 2018, conséquence des reversements au Conseil Départemental et à l'Office de Tourisme qui augmentent respectivement de 17 500 € et de 29 000 €, en raison de l'accroissement du produit de la taxe de séjour.

Les dégrèvements accordés au titre des logements vacants enregistrent une hausse de 30 000 € par rapport à 2017 pour tenir compte de la dépense moyenne réalisée au cours des dernières années.

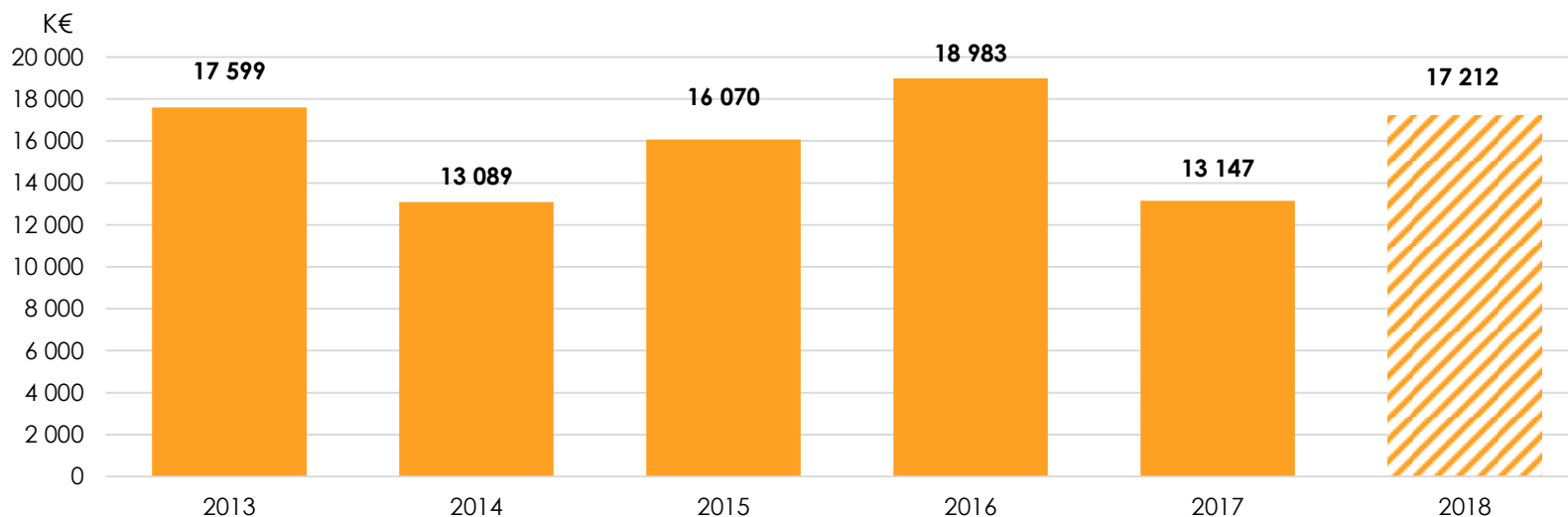
III. La croissance de l'épargne brute utilisée pour financer les dépenses d'investissement

L'**épargne brute** est déterminée par la différence entre le total des recettes et des dépenses de fonctionnement, à laquelle on ajoute les travaux en régie. Elle passe de 13 147 200 € à 17 212 000 €, en croissance de 4 064 800 €. Ce gain s'explique par une progression significative des recettes et une stabilisation des dépenses. La combinaison de ces deux facteurs permet de dégager des marges de manœuvre pour financer notamment les investissements de la Ville de Colmar.

L'excédent prévisionnel de l'exercice 2017 est estimé à 7 500 000 €, ce qui porte la capacité à financer l'investissement à 24 712 000 € pour le BP 2018 (en 2017 : 22 279 000 €).

L'épargne brute totale pour le BP 2018 se monte donc à 24 712 000 €. Le montant de la dette en capital s'établissant à 7 391 800 €, l'épargne nette se monte donc à 17 320 200 €.

Rapportée aux 36 926 000 € de dépenses d'équipement, elle permet de dégager un taux d'autofinancement de 46,91 %, ce qui est remarquable.



(source CA 2013 à 2016. BP + DM 2017. BP prévisionnel 2018)

IV. La section d'investissement

A. Les recettes d'investissement : un financement équilibré et un recours à l'emprunt qui reste modéré

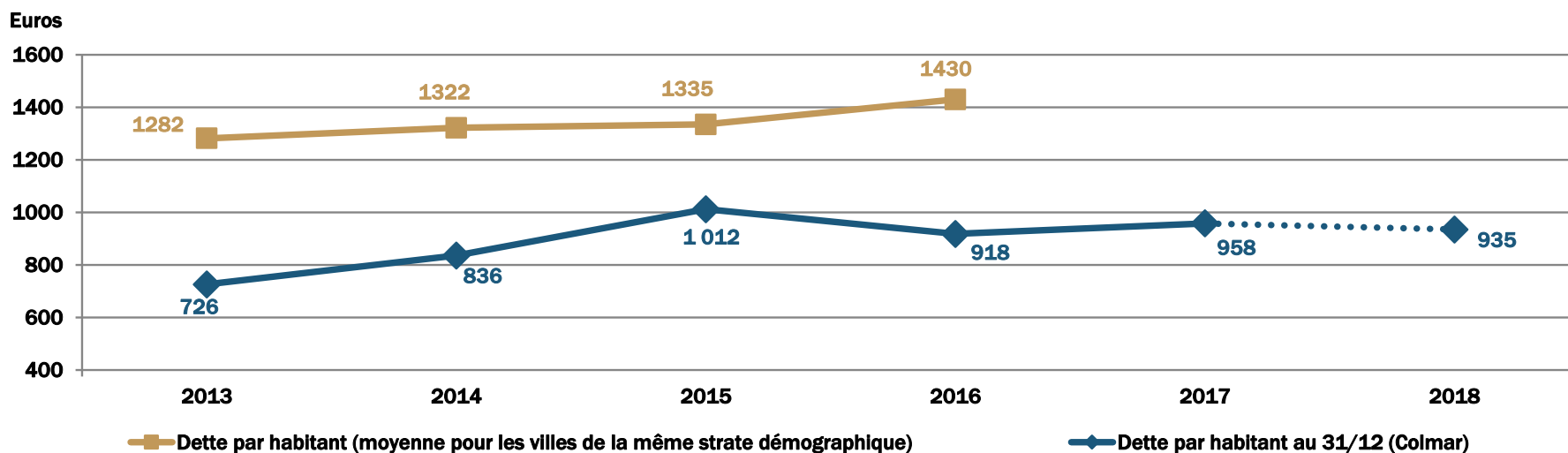
Elles sont étroitement liées au volume des dépenses d'équipement qu'elles financent de la manière suivante :

Libellés	BP +DM 2017	BP 2018
Dépenses d'équipement	35 854 300 €	36 926 000 €
Recours à l'emprunt	8 056 000 € <i>soit 22,47 %</i>	5 800 000 € <i>soit 15,71 %</i>
Autofinancement	14 896 000 € <i>soit 41,55 %</i>	17 320 200 € <i>soit 46,91 %</i>
Subventions extérieures et divers	12 902 300 € <i>soit 35,99 %</i>	13 805 800 € <i>soit 37,39 %</i>

Il ressort de ce tableau que :

- le **niveau d'autofinancement est d'un niveau spécialement élevé** et contribue fortement au financement des dépenses d'équipement
- le **recours à l'emprunt est limité** et d'un niveau inférieur au montant du remboursement en capital de la dette, ce qui permet à la Ville de Colmar de se désendetter
- le **niveau des subventions extérieures et divers reste à un niveau très élevé** (plus d'un tiers), grâce notamment à la capacité de la Ville pour aller chercher les financements au niveau de l'Etat et des autres collectivités, particulièrement auprès de la Région Grand Est.

Sur la base du recours à l'emprunt tel que prévu dans le cadre du BP 2018, l'évolution de la dette nette par habitant peut être retracée de la façon suivante :



1. Les subventions extérieures et autres ressources

Les subventions et autres ressources s'élèvent à **13 805 800 €** contre **12 902 300 €** en 2017.

Ce poste comprend les subventions d'équipement versées pour **4 524 700 €** par :

- l'Etat, pour **426 000 €**, dont :
 - ✓ extension de l'école maternelle Brant 200 000 €
 - ✓ requalification du secteur Luxembourg 108 000 €
 - ✓ création d'un multi-accueil « Les P'tit Aviateurs » 67 000 €
 - ✓ actions à destination des personnes en situation de handicap (FIPHFP - Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) 50 000 €
 - ✓ achat de portatifs de verbalisation 1 000 €

- la Région Grand Est, pour **1 960 000 €**, dont principalement :
 - ✓ aménagement des Dominicains 900 000 €

- ✓ construction du gymnase Grillenbreit 500 000 €
- ✓ construction du parking Gare/Bleyle 500 000 €
- ✓ création de la cantine périscolaire dans le secteur Bel-air 30 000 €
- ✓ création d'un multi-accueil « Les P'tit Aviateurs » 30 000 €
- le **Conseil Départemental du Haut-Rhin** pour **357 000 €**, dont :
 - ✓ aménagement des Dominicains 200 000 € (l'engagement total est de 600 000 €)
 - ✓ aménagement de la place du Saumon 40 000 €
- au titre des versements étalés sur 15 ans dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie :**
 - ✓ aménagements espaces extérieurs - Musée Unterlinden 34 000 €
 - ✓ construction du gymnase Grillenbreit 30 400 €
 - ✓ travaux d'aménagement au Parc des Expositions 30 300 €
 - ✓ construction du site de restauration scolaire « Les P'tits Loups » 22 300 €
- **Colmar Agglomération** pour **1 336 600 €**, dont principalement :
Fonds de concours pour la période 2017 à 2019 :
 - ✓ construction du gymnase Grillenbreit 500 000 €
 - ✓ réhabilitation du bâtiment sis 33, rue des Jardins en archives municipales 400 000 €
 - ✓ réalisation d'un équipement couvert d'athlétisme 200 000 €
 - ✓ aménagement de la place du Saumon 200 000 €
- les **autres organismes** pour **443 100 €**, dont notamment :
 - ✓ création d'un multi-accueil « Les P'tit Aviateurs » (CAF) 218 000 €
 - ✓ requalification du secteur Luxembourg (Pôle Habitat) 100 000 €

Parmi les **autres ressources**, on peut citer :

- le produit de la taxe d'aménagement pour **350 000 €**, contre **400 000 €** en 2017,
- le produit des amendes de police pour **1 100 000 €** (montant inchangé par rapport à 2017). A noter que ce poste évoluera à la baisse dès 2019, puisque ce compte n'enregistrera plus à terme que le produit issu des amendes de police non liées au non-paiement du stationnement payant.
- le **Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)** se monte à **3 500 000 €** (montant inchangé par rapport à 2017).

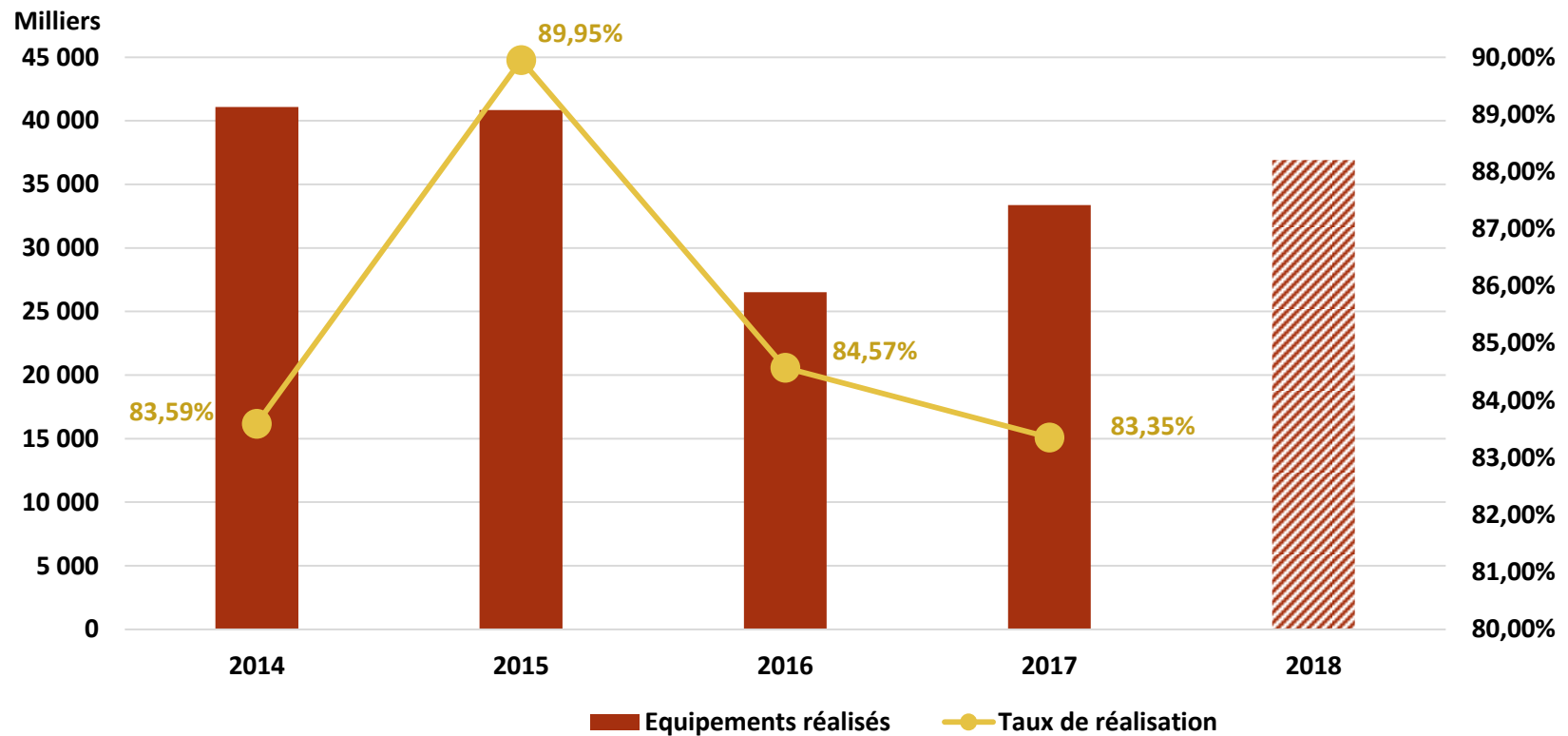
B. Les dépenses d'investissement

Les dépenses totales d'investissement (*hors gestion active de la dette neutralisée par un montant identique en recettes*) se montent à **44 537 500 €** pour le BP 2018, contre **45 241 000 €** en 2017. Ce recul résulte du remboursement exceptionnel du préfinancement du FCTVA de **1,6 M€** en 2016.

Les dépenses d'investissement (hors restes à réaliser) évoluent de la façon suivante en 2018 par rapport à 2017 :

Chapitres	Libellés des chapitres	BP + DM 2017	BP 2018	Evolution
20	Immobilisations incorporelles	1 369 100	1 396 000	1,96%
204	Subventions d'équipement	1 240 670	1 500 000	20,90%
21-23	Immobilisations corporelles et en cours	21 009 530	18 095 600	- 13,87%
	Opérations d'équipement	12 235 000	15 934 400	30,24%
S/total : dépenses d'équipement		35 854 300	36 926 000	2,99%
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 660 500	40 000	- 97,59%
13	Subventions d'investissement	220 700	45 000	- 79,61%
16	Emprunts et dettes assimilées	7 402 000	7 395 500	- 0,09%
S/total : dépenses financières		9 283 200	7 480 500	- 19,42%
45	Opérations pour le compte de tiers	103 500	131 000	26,57%
S/total : opération pour le compte de tiers		103 500	131 000	26,57%
Total des opérations réelles d'investissement		45 241 000	44 537 500	- 1,56%

On relève le maintien d'un haut niveau des dépenses d'investissement. Elles sont d'ailleurs en progression de **2,99 %**, permettant ce faisant, de remplir le carnet de commandes des entreprises et de contribuer à la croissance économique.



(source CA 2014 à 2016, CA prévisionnel 2017, BP prévisionnel 2018)

La politique de la Ville de Colmar repose sur une volonté forte de maintenir un investissement dynamique, qui est illustré par l'évolution au fil des années des dépenses d'équipement.

Pour la période 2014 à 2017, le volume des dépenses d'équipement évolue dans une fourchette comprise entre 26,5 M€ et 41,1 M€.

On note également le taux toujours très élevé de réalisation.

1. Progression des dépenses d'équipement en 2018

Le budget primitif 2018 s'inscrit dans la continuité des budgets précédents, respectant scrupuleusement les engagements pris en mars 2014 à l'égard des Colmariens et des Colmariennes.

Tout en étant extrêmement rigoureux sur le plan du fonctionnement, le budget primitif propose une nouvelle fois un niveau d'investissement conséquent de près de 37 M€ enregistrant ainsi une hausse de 1 071 700 € : 35 854 300 € prévus au BP 2017 contre 36 926 000 € pour le BP 2018.

Le programme d'investissements s'articule autour des trois axes indissociables suivants :

- Colmar, Ville attractive,
- Colmar, Ville harmonieuse,
- Colmar, Ville du bien vivre.

Pour ces trois axes, et sans être exhaustif, il convient de mettre en exergue les opérations les plus significatives.

a) Colmar, Ville attractive

L'attractivité de Colmar est indispensable à son développement sur les plans économique, démographique, culturel et touristique.

De ce point de vue, Colmar est, depuis quelques années déjà, dans une dynamique très positive :

- entre 2014 et 2017, les bases de contributions foncières des entreprises (CFE) qui constituent le principal indicateur du niveau d'activité économique d'un territoire, sont passées de 35 114 365 € à 38 749 293 € pour Colmar soit une augmentation de 10,35 %. La Ville de Colmar sert sur ce plan de locomotive pour l'ensemble de Colmar Agglomération. Cela est une chance pour l'ensemble des communes membres de Colmar Agglomération.
- la population colmarienne ne cesse de croître : la Ville de Colmar compte 71 781 habitants au 1^{er} janvier 2018 contre 70 251 habitants au 1^{er} janvier 2017 soit 1 530 habitants supplémentaires. La population colmarienne devrait à nouveau augmenter de manière significative dans les prochaines années compte tenu des nouveaux projets de logements.
- de 800 000 en 1995, le nombre de touristes accueillis à Colmar en 2017 a dépassé 3 500 000 personnes, ce qui en fait une destination touristique exceptionnelle. Rapporté à la population, ce chiffre de fréquentation fait de Colmar une ville dix fois plus visitée que Paris. Le développement du tourisme se traduit bien entendu par des retombées économiques très importantes en matière de chiffre d'affaires et d'emplois pour l'ensemble des acteurs économiques locaux.

L'attractivité de Colmar s'appuie bien entendu sur l'action quotidienne des services municipaux en matière d'entretien, de propreté, d'espaces verts ou encore d'accueil... Mais c'est aussi le fruit d'une politique volontariste en matière d'investissements. A ce titre, le BP 2018 comprend l'inscription de crédits pour plusieurs opérations importantes :

- 7 706 000 € pour les travaux d'aménagement pour les Dominicains de Colmar,
- 1 124 900 € pour la réalisation du futur parking de la Montagne Verte (début de l'opération),
- 461 500 € pour le parking Bleylé dans le cadre du règlement des soldes des marchés publics passés avec les entreprises,
- 6 714 900 € pour les aménagements des voies communales et des équipements de voirie,
- 1 678 680 € pour le développement et de l'entretien des structures à vocation culturelle (musées, PMC, bibliothèques, conservatoire, école maîtrisienne, école d'arts plastiques, le Grillen, théâtre, la salle de spectacle Europe ...),
- 650 000 € pour le début de la construction de la salle couverte d'athlétisme au sein du stade de l'Europe, qui sera le seul équipement de ce type dans le secteur franco-allemand entre Bâle et Strasbourg, aux côtés de la salle couverte d'Offenbourg,
- 2 000 000 € pour le début de la construction du gymnase du Grillenbreit, qui permettra de renforcer pour les étudiants l'attractivité du pôle universitaire colmarien, mais qui sera également ouvert aux associations locales,
- 650 000 € pour des acquisitions en réserves foncières.

b) Colmar, ville harmonieuse

La politique de rénovation urbaine constitue un outil indispensable pour l'unité de la Ville et l'intégration de tous les quartiers au sein de celle-ci. La rénovation urbaine est au cœur de la politique menée par la municipalité depuis 1995. L'objectif est double : il s'agit de réparer les erreurs d'urbanisation de la fin des années 60 et de faire de Colmar une ville unie, où chaque habitant se sent en harmonie avec l'ensemble de la cité.

Ayant bénéficié du regain d'élan et de l'appui donnés par l'initiative de Jean-Louis BORLOO, soutenu par le Président de la République Jacques CHIRAC, à partir de 2002 et dans le cadre de l'ANRU, Colmar a su faire de la rénovation urbaine une priorité, et la transformer en réussite, en ce qui concerne le quartier Europe-Schweitzer.

En 20 années, ce sont 27,5 M€ qui ont été investis par la Ville de Colmar au bénéfice des populations de ce quartier, sur un total de 120 M€.

En 2018, la rénovation du quartier Europe-Schweitzer se poursuit dans le cadre des avenants 7 et 8 de la convention conclue entre la Ville de Colmar et l'ANRU :

- 2 130 000 € seront consacrés à la requalification du secteur Luxembourg (travaux pour l'aménagement des espaces extérieurs), alors que dans le même temps Pôle Habitat mène à son terme la réhabilitation de 42 logements de la « barre » de la rue du Luxembourg et la construction de 30 nouveaux logements rue de Madrid,
- 738 200 € de subvention seront versés à Pôle Habitat dans le cadre de la reconstitution de l'offre locative,
- l'acquisition des quotes-parts de parking liée à la galerie commerciale attenante à l'ancien supermarché Match a été provisionnée et engagée en 2017 et validée par l'assemblée générale des copropriétaires du centre commercial le 26 juillet 2017. Cette stratégie permettra à la Ville de Colmar de maîtriser l'intégralité de la propriété du parking, et d'y mener des travaux de rénovation lourds, pour un montant d'environ 2 M€. Par ailleurs, une promesse de vente a été signée pour une cession de l'ancien commerce Match à AXIS pour un montant de 1 220 000 €. L'ex-magasin Match est appelé à ouvrir ses portes d'ici octobre /novembre 2018.

Concernant le quartier Bel Air-Florimont, la Ville de Colmar avait obtenu l'inscription dans le CPER 2009-2014 du financement de la démolition des « barres » Bel Air. Celle-ci a été menée à bien entre 2014 et 2016, pour un coût total de près de 3 M€.

L'approche urbanistique est globale, au vu des enjeux (nombreuses friches industrielles, nécessité de refonte du réseau viaire, présence de la voie de chemin de fer, potentiel important de construction de logements, enjeu intercommunal avec les communes d'Ingersheim et de Wintzenheim,...). Par ailleurs, cette opération de rénovation urbaine concerne de ce fait l'ensemble du « quart nord-ouest colmarien », compris entre les deux lignes de chemin de fer (Mulhouse-Strasbourg et Colmar-Metzeral) et la rocade ouest. Cette approche globale est d'autant plus justifiée du fait des enjeux liés à l'avenir des différents sites hospitaliers, dont bien évidemment le centre mère-enfant.

Ainsi, les études urbaines réalisées dans le cadre du protocole de préfiguration signé le 10 décembre 2015 et modifié par avenant le 3 février 2017 ont permis de définir les opérations à entreprendre pour mener à bien le projet de renouvellement urbain.

Le montant des investissements de l'ensemble du programme est estimé à 41,6 M€ hors taxes. La signature d'une convention pluriannuelle avec l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (ANRU) actera le projet de renouvellement urbain et permettra à la Ville de Colmar et au bailleur social Pôle Habitat de bénéficier de concours financiers de l'ANRU qui s'élèvent à 6,4 M€ (4,16 M€ de subventions et 2,24 M€ sous forme de prêts bonifiés). Il est à noter que sur l'ensemble du programme (41,6 M€ HT), dans l'immédiat une partie des opérations (pour un montant total de 30,7 M€ HT) bénéficiera d'un soutien financier de l'ANRU dans le cadre de la convention qui sera signée prochainement. Une deuxième tranche de financement sera sollicitée par la Ville pour les opérations non financées en guise de 2^{ème} tranche de travaux.

Le programme urbain prévoit :

- la démolition de 220 logements de la cité Florimont,
- la création et la requalification de voies et d'espaces publics,
- la reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux,
- la réhabilitation des Cités Lemire et Sigolsheim,
- la création d'un périscolaire, d'un nouveau gymnase (suite à démolition du gymnase Brant), d'un centre socio-culturel et d'un multi-accueil,
- la réhabilitation des écoles élémentaires et maternelle Brant,
- l'extension de l'école maternelle Brant et de la bibliothèque Bel'Flore.

En 2017, ont déjà été réalisés dans le cadre des opérations avec autorisation de démarrage anticipé inscrites dans le protocole de préfiguration :

- la création d'un multi accueil « les p'tits aviateurs » par la rénovation et l'extension de l'ancienne école maternelle Brant,
- l'extension de l'école maternelle Brant,
- le relogement d'une grande partie des familles de la Cité Florimont.

En 2018, seront réalisées :

- la création d'un périscolaire à côté du groupe scolaire BRANT – montant prévisionnel : 2 341 200 € TTC,
- des études relatives aux aménagements des espaces publics – montant prévisionnel : 12 000 €.

L'ensemble de ces projets doit permettre, non seulement une mise à niveau des équipements publics dans le quartier, mais au-delà, de rendre très attractif ce pôle de services publics, et notamment au niveau scolaire, à la fois pour les habitants du quartier (l'arrivée de nombreux nouveaux ménages étant attendue) et à l'échelle de toute la Ville de Colmar.

c) Colmar, Ville du bien vivre

Outre l'attractivité de Colmar et sa transformation urbanistique, l'amélioration de la qualité et du cadre de vie des habitants constitue un axe de développement tout aussi important pour la municipalité et indissociable des deux autres.

Au même titre que pour la fréquentation touristique, le bien-être des Colmariennes et des Colmariens au sein de leur ville résulte d'abord du travail quotidien des services municipaux, du service de la propreté à celui des espaces verts, en passant par la maintenance, les concierges en charge des équipements publics, ou encore des agents d'entretien... Le bien vivre à Colmar est en partie aussi à l'origine du développement démographique exceptionnel de ces dernières années.

En termes d'investissement, les dépenses d'équipement mises en œuvre à Colmar pour améliorer la qualité et le cadre de vie des Colmariennes et des Colmariens sont une nouvelle fois très importantes.

Dans ce domaine, les principaux crédits d'investissements prévus au BP 2018 sont les suivants :

- 264 000 € pour la modernisation du parc des caméras de vidéoprotection existant et l'acquisition de caméras mobiles. L'extension et le renforcement du réseau de vidéosurveillance doivent permettre de répondre aux besoins spécifiques dans le cadre de manifestations publiques ponctuelles (ex : Marathon de Colmar) ou de la prévention des actes terroristes visant certains bâtiments ou institutions,
- 501 100 € pour l'adaptation et le bon entretien du cimetière et des columbariums,
- 557 000 € pour l'aménagement et l'embellissement du patrimoine paysager et des différents espaces verts, parcs et jardins municipaux,
- 1 239 000 € pour l'entretien et l'amélioration des écoles maternelles et primaires,
- 545 000 € pour la création de la cantine périscolaire du secteur Bel-air,
- 140 000 € pour les travaux de rénovation de la cantine du collège Saint-André (subvention d'équipement),
- 300 400 € pour le secteur de la petite enfance (crèches, garderies, relais assistantes maternelles, haltes-garderies et des structures multi-accueil), en sus de l'opération multi-accueil Bel Air déjà évoquée dans le cadre de la rénovation urbaine,
- 910 000 € pour les travaux d'économies d'énergie et d'amélioration de la qualité de l'air réalisés dans les bâtiments à vocation sportive,

- 1 023 130 € pour les équipements sportifs et les subventions d'équipement versées aux divers clubs et associations. A noter que le club SRC Escrime pour lequel la Ville a consenti un apport en fonds associatif avec droit de reprise de 65 000 € par une délibération prise en date du 19 septembre 2016, clôture sa première année de redressement (saison sportive 2016/2017) par un excédent de 23 727 € qui lui permet de commencer à résorber ses fonds propres négatifs (- 61 276 € au 30/06/2017 contre - 85 003 € au 30/06/2016) et à rembourser les 2/3 de ses dettes conformément au plan de redressement. Les objectifs fixés au club pour la saison 2016/2017 ont donc été tenus. Ils devront se poursuivre durant les trois prochaines saisons pour assainir complètement la situation financière du club ;
- 621 250 € pour les actions de solidarité, essentiellement consacrées aux quartiers et notamment à l'immeuble associatif sis 72 rue du Logelbach pour 374 000 € et aux centres socio-culturels (101 500 €),
- 1 011 600 € dans le domaine des nouvelles technologies et de la modernisation numérique de l'administration publique.

2. Des dépenses financières contenues

Abstraction faite de l'inscription de 1 620 500 € pour le remboursement en 2017 de la 2^{ème} part du prêt CDC pour le préfinancement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) à taux zéro, les dépenses financières sont en léger reflux de 182 200 €.

3. Les opérations pour le compte de tiers

Elles s'établissent à 131 000 €, contre 103 500 € en 2017. Il s'agit principalement d'inscrire les crédits pour la mise en sécurité des immeubles sis 9 place des 6 Montagnes Noires (100 000 €) et 4 rue du mouton (20 000 €). Cette dépense est neutralisée par une recette d'un montant identique.

L'ensemble des dépenses et des recettes de fonctionnement pour les années 2017 et 2018 est contenu dans le tableau ci-dessous :

Dépenses						Recettes					
Chap.	Libellés	BP + DM 2017	B.P. 2018	Evolution		Chap.	Libellés	BP + DM 2017	B.P. 2018	Evolution	
				en €	en %					en €	en %
011	Charges à caractère général	16 600 000 €	16 873 000 €	273 000	1,64%	70	Produits de services, du domaine & ventes diverses	13 372 000 €	15 875 000 €	2 503 000	18,72%
012	Charges de personnel et frais assimilés	46 428 000 €	46 428 000 €	0	0,00%	73	Impôts et taxes	54 067 000 €	55 136 000 €	1 069 000	1,98%
65	Autres charges de gestion courante	10 606 700 €	10 327 000 €	-279 700	-2,64%	74	Dotations, subventions et participations	17 950 200 €	16 883 500 €	-1 066 700	-5,94%
66	Charges financières	1 748 300 €	1 802 500 €	54 200	3,10%	75	Autres produits de gestion courante	1 870 000 €	2 033 000 €	163 000	8,72%
67	Charges exceptionnelles	522 000 €	474 000 €	-48 000	-9,20%	76	Produits financiers	1 114 000 €	2 528 000 €	1 414 000	126,93%
68	Dotations aux provisions	107 000 €	0 €	-107 000	-100,00%	77	Produits exceptionnels	112 000 €	159 500 €	47 500	42,41%
014	Atténuations de produits	477 000 €	584 500 €	107 500	22,54%	013	Atténuations de charges	1 031 000 €	991 000 €	-40 000	-3,88%
Total des dépenses réelles de l'exercice		76 489 000 €	76 489 000 €	0	0,00%	Total des recettes réelles de l'exercice		89 516 200 €	93 606 000 €	4 089 800	4,57%
	Epargne brute <small>(hors travaux en régie)</small>	13 027 200 €	17 117 000 €	4 089 800	31,39%						
Sous-total des dépenses de l'exercice		89 516 200 €	93 606 000 €	4 089 800	4,57%		Sous-total des recettes de l'exercice	89 516 200 €	93 606 000 €	4 089 800	4,57%
	Epargne complémentaire issue du résultat reporté	9 131 800 €	7 500 000 €	-1 631 800	-17,87%	002	Résultat reporté de fonctionnement	9 131 800 €	7 500 000 €	-1 631 800	-17,87%
Total		98 648 000 €	101 106 000 €	2 458 000	2,49%	Total		98 648 000 €	101 106 000 €	2 458 000	2,49%

Les **dépenses d'équipement** s'élèvent à **36 926 000 €** (soit une augmentation de **1 071 700 €**, soit **+ 2,99 %**).

Les **recettes d'équipement** sont en recul en raison d'un moindre recours à l'emprunt et s'élèvent à **11 479 300 €** contre **15 279 500 €** en 2017 et les **recettes financières** sont en croissance pour atteindre **8 310 200 €** contre **7 699 000 €** en 2017.

L'ensemble des dépenses et des recettes d'investissement pour les années 2017 et 2018 est contenu dans le tableau ci-dessous :

Dépenses						Recettes							
Chap.	Libellés	BP + DM 2017	B.P. 2018	Evolution		Chap.	Libellés	BP + DM 2017	B.P. 2018	Evolution			
				en €	en %					en €	en %		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 369 100 €	1 396 000 €	26 900	1,96%	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	7 167 500 €	5 622 700 €	-1 544 800	-21,55%		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	1 240 670 €	1 500 000 €	259 330	20,90%	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 056 000 €	5 800 000 €	-2 256 000	-28,00%		
21 + 23	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET EN COURS	21 009 530 €	18 095 600 €	-2 913 930	-13,87%		<i>dont emprunts</i>	8 056 000 €	5 800 000 €	-2 256 000	-28,00%		
	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	12 235 000 €	15 934 400 €	3 699 400	30,24%	21 + 23	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET EN COURS	56 000 €	56 600 €	600	1,07%		
S/total : dépenses d'équipement		35 854 300 €	36 926 000 €	1 071 700	2,99%	S/total : recettes d'équipement		15 279 500 €	11 479 300 €	-3 800 200	-24,87%		
10	DOTATIONS ,FONDS DIVERS ET RESERVES	1 660 500 €	40 000 €	-1 620 500	-97,59%	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 900 000 €	3 850 000 €	-50 000	-1,28%		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	220 700 €	45 000 €	-175 700	-79,61%	165	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (dépôt et cautionnement)	2 000 €	2 000 €	0	0,00%		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 402 000 €	7 395 500 €	-6 500	-0,09%	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 243 000 €	1 275 800 €	32 800	2,64%		
	<i>dont emprunts</i>	7 383 000 €	7 391 800 €	8 800	0,12%	024	PRODUITS DES CESSIONS	2 554 000 €	3 182 400 €	628 400	24,60%		
S/total : dépenses financières		9 283 200 €	7 480 500 €	-1 802 700	-19,42%	S/total : recettes financières		7 699 000 €	8 310 200 €	611 200	7,94%		
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	103 500 €	131 000 €	27 500	26,57%	45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	103 500 €	131 000 €	27 500	26,57%		
S/total : opération pour le compte de tiers		103 500 €	131 000 €	27 500	26,57%	S/total : opération pour le compte de tiers		103 500 €	131 000 €	27 500	26,57%		
Total opérations réelles		45 241 000 €	44 537 500 €	-703 500	-1,56%	Total opérations réelles		23 082 000 €	19 920 500 €	-3 161 500	-13,70%		
								Excédent de fonctionnement (hors travaux en régie)		22 159 000	24 617 000		
TOTAL		45 241 000	44 537 500	-703 500	-1,56%	TOTAL		45 241 000	44 537 500	-703 500	-1,56%		

A ce budget principal de la Ville de Colmar, s'ajoutent les trois budgets annexes qui lui sont rattachés :

- le Festival du Film,
- le Festival de Jazz,
- le Festival du Livre et l'Espace Malraux.

Les budgets annexes

I. Festival du Film

Le Festival du Film de Colmar permet aux Colmariennes et aux Colmariens d'assister durant 7 jours à des séances de cinéma gratuites en présence d'acteurs, de réalisateurs ou de producteurs.

Le budget de fonctionnement passe de **177 200 €** à **180 000 €** en 2018, soit une augmentation de **2 800 €**. Cette évolution résulte de l'inscription d'un crédit en dépenses de **3 000 €** pour annuler un titre de recettes émis au cours d'un exercice antérieur.

A. Les recettes de fonctionnement

Elles atteignent globalement **180 000 €** contre **177 200 €** en 2017. Cette évolution s'explique par l'augmentation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017.

Elles comprennent :

- les participations versées par les partenaires qui se répartissent comme suit :

✓ Conseil Régional	27 000 €
✓ Conseil Départemental	3 000 €
✓ Ville de Colmar	53 000 €
✓ Autres partenaires privés	25 200 €
- la reprise anticipée de l'intégralité du résultat de fonctionnement 2017, soit **71 800 €**, en croissance de **24 000 €**.

B. Les dépenses de fonctionnement

Elles sont composées de :

- ✓ charges à caractère général (locations, rémunérations d'intermédiaires, transports, réceptions, etc.) nécessaires au fonctionnement du Festival, pour un montant de **167 000 €**, en diminution de **200 €** par rapport à 2017,
- ✓ charges de personnel pour **10 000 €**, montant inchangé par rapport à 2017,
- ✓ charges exceptionnelles pour **3 000 €**.

II. Festival de Jazz

Le Festival de Jazz, créé en 1996, est ouvert à tous les styles et s'attache à présenter des musiciens de talent de la scène internationale, nationale et locale.

Le budget de fonctionnement s'élève à **140 600 €**, contre **95 300 €** en 2017, en croissance de **47,53 %**. Cette évolution s'explique par des opérations de régularisations de comptabilisation de la TVA sur les acquisitions intracommunautaires effectuées en 2015 et 2016. A ce titre, il est nécessaire d'annuler des mandats sur exercices antérieurs pour un montant de **50 100 €** et de réémettre de nouveaux mandats.

A. Les recettes de fonctionnement

Elles atteignent **140 600 €** contre **95 300 €** en 2017, en raison de la régularisation de la TVA sur les acquisitions intracommunautaires, comme évoqué ci-dessus.

Le financement des dépenses de fonctionnement du Festival de Jazz est assuré par les recettes suivantes :

- produit des entrées au Festival pour un montant de **12 000 €**,
- dotations, subventions et participations pour un montant de **68 400 €**, dont :
 - ✓ Conseil Régional **4 200 €**
 - ✓ Conseil Départemental **4 200 €**
 - ✓ Ville de Colmar **35 000 €**
 - ✓ Autres partenaires privés **25 000 €**

A ces recettes, s'ajoute la reprise anticipée du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 qui est estimé à **10 100 €**, contre **12 100 €** en 2017.

B. Les dépenses de fonctionnement

Elles comprennent principalement les dépenses courantes (locations, rémunérations d'intermédiaires, transport, réception...) nécessaires au bon fonctionnement du Festival pour un montant en progression de **45 300 €** passant de **80 200 €** en 2017 à **125 500 €** pour les raisons évoquées plus haut, ainsi que des frais de personnel pour **15 000 €**, montant inchangé par rapport à 2017. Les frais de personnel englobent à la fois les charges de personnel mis à disposition du Festival et les cachets des artistes venant à se produire.

III. Festival du Livre et Espace Malraux

Chaque année, le Festival du Livre réunit au Parc Expo de Colmar en moyenne **28 000** petits et grands lecteurs autour d'écrivains, d'illustrateurs, de conteurs, d'éditeurs, de libraires, d'enseignants, d'associations, de bouquinistes, de médias, de bibliothèques, d'archives et de musées, venus de partout.

Inauguré en 1996, l'Espace d'Art Contemporain André Malraux a vocation à accueillir des artistes régionaux dont l'exigence est de haut niveau ou des artistes d'envergure nationale ou internationale. En général, 5 expositions sont organisées par an, y compris une présentation des travaux des élèves de l'Atelier de Formation aux Arts plastiques au mois de juin.

Le budget annexe du Festival du Livre et de l'Espace Malraux comprend une section de fonctionnement et d'investissement.

A. Section de fonctionnement

1. Les recettes

Elles s'établissent à **375 230 €** (2017 : **377 580 €**), en léger repli par rapport à 2017.

Elles sont constituées :

- des produits générés par le Festival du Livre et l'Espace Malraux (vente de cartes, catalogues, documents, remboursements de frais) pour un montant de **3 300 €** (2017 : **3 600 €**),
- des droits de place acquittés par les exposants au Festival du Livre qui s'élèvent à **43 000 €** contre **48 000 €** en 2017,
- de dotations, subventions et participations qui se montent à **283 300 €** contre **270 100 €** en 2017.

Elles se ventilent comme suit :

✓ Etat	23 000 €
✓ Conseil Régional	16 000 €
✓ Conseil Départemental	10 000 €
✓ Ville de Colmar	196 250 €
✓ Autres partenaires	36 750 €

- de la reprise anticipée du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 qui est estimé à **45 630 €**.

2. Les dépenses

Elles s'établissent à **375 230 €** (2017 : **377 120 €**).

Les dépenses de fonctionnement sont composées des dépenses courantes qui servent à la bonne marche du Festival du Livre et de l'Espace Malraux, à savoir :

- les charges à caractère général (locations, rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, transport, réceptions) pour un montant de **358 030 €** contre **354 520 €** en 2017,
- les bourses et prix pour **1 200 €**, montant identique à 2017,
- les charges de personnel à hauteur de **15 000 €** contre **16 000 €** en 2017.

B. Section d'investissement

1. Les recettes

Elles comprennent l'excédent d'investissement reporté de 2017 pour **240 €**.

2. Les dépenses

Elles se montent globalement à **240 €** et correspondent à l'inscription du résultat d'investissement reporté de l'exercice 2017.

Conclusion

Au total, le budget primitif 2018 tel qu'il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal :

- est **conforme aux orientations prises lors du débat d'orientation budgétaire** du 11 décembre dernier,
- **se caractérise par un gel des dépenses réelles de fonctionnement depuis 2014**, soit pour la **5^{ème} année consécutive**, sans remettre en cause le niveau et la qualité du service municipal, et en préservant les équilibres financiers de la collectivité,
- **enregistre des recettes réelles de fonctionnement en forte progression** de **4,57 % (+ 4 089 800 €)**,
- **permet de dégager un autofinancement en augmentation de 4 064 800 €**,
- repose sur une fiscalité à taux stables, **les taux d'imposition n'augmentant pas pour la 6^{ème} année consécutive**,
- **comprend des dépenses d'équipement à un niveau élevé de 514 € à l'habitant**, soit un investissement supplémentaire de **16 M€** par rapport à la moyenne des Villes (**292 € à l'habitant**).

Sur la base de l'ensemble des éléments de ce rapport, il est demandé de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances élargie du 15 janvier 2018,

Après avoir délibéré,

ARRETE

le Budget Principal et les Budgets Annexes pour l'exercice 2018 au montant en équilibre de **159 623 070 €** se répartissant **hors reports** comme suit :

BUDGET PRINCIPAL			
Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	76 489 000 €	Opérations réelles	101 106 000 €
Opérations d'ordre	25 742 000 €	Opérations d'ordre	1 125 000 €
Total	102 231 000 €	Total	102 231 000 €
Investissement			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles en opérations nouvelles	55 171 000 €	Opérations réelles en opérations nouvelles	30 554 000 €
Opérations d'ordre	1 525 000 €	Opérations d'ordre	26 142 000 €
Total	56 696 000 €	Total	56 696 000 €
Total budget principal	158 927 000 €	Total budget principal	158 927 000 €
BUDGETS ANNEXES			
Dépenses		Recettes	
Festival du Film	180 000 €	Festival du Film	180 000 €
Festival de Jazz	140 600 €	Festival de Jazz	140 600 €
Festival du Livre - Espace Malraux	375 470 €	Festival du Livre - Espace Malraux	375 470 €
Total	696 070 €	Total	696 070 €
Total cumulé	159 623 070 €		159 623 070 €

VOTE

les crédits par chapitre

DECIDE

d'affecter les résultats cumulés de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget principal et des budgets annexes comme suit :

Budget principal : 7 500 000 €

↪ en section de fonctionnement au compte 002 (*résultat de fonctionnement reporté*)

Budget annexe Festival du Film : 71 800 €

↪ en section de fonctionnement au compte 002 (*résultat de fonctionnement reporté*)

Budget annexe Festival de Jazz : 10 100 €

↪ en section de fonctionnement au compte 002 (*résultat de fonctionnement reporté*)

Budget annexe Festival du Livre - Espace Malraux : 45 870 €

↪ en section d'investissement au compte 1068 (*excédents de fonctionnement capitalisés*) pour 240 €

↪ en section de fonctionnement au compte 002 (*résultat de fonctionnement reporté*) pour 45 630 €

APPROUVE

✓ le versement au compte 67441 d'une subvention d'équilibre du budget principal aux budgets annexes, à savoir :

- Festival du Film pour 53 000 €
- Festival de Jazz pour 35 000 €
- Festival du Livre et Espace Malraux pour 196 250 €

les taux d'imposition de l'exercice 2018, pour la :

- taxe d'habitation : 18,15 %
- taxe sur les propriétés bâties : 19,83 %
- taxe sur les propriétés non bâties : 54,93 %

ADOPTÉ

REÇU À LA PRÉFECTURE
FIXE
26 JAN. 2018



Pour ampliation conforme
Colmar, le 25 JAN. 2018

Secrétaire adjoint du Conseil municipal